



Communiqué de presse

Embargo: 20.06.2017, 9:15

13 Protection sociale

N° 2017-0395-F

Comptes globaux de la protection sociale 2015

162 milliards de francs pour les prestations sociales en 2015

Neuchâtel, 20.06.2017 (OFS) – **La hausse des dépenses pour les prestations sociales entre 2014 et 2015 s'est chiffrée à 4,2% en termes réels, se situant ainsi au-dessus de la moyenne pluriannuelle de 3,3%. Le domaine vieillesse a absorbé la plus grande part des dépenses (42,9%). Les prestations sociales ont été financées à raison de deux tiers par les personnes assurées et les employeurs, alors que l'Etat y a contribué pour un quart. C'est ce qui ressort des résultats des Comptes globaux de la protection sociale (CGPS) 2015 de l'Office fédéral de la statistique (OFS).**

On observe sur le long terme une augmentation des prestations sociales par rapport au PIB. En 1990, les dépenses représentaient 15% du PIB. En 2004, cette part se montait à près de 24%. Elle a ensuite oscillé pendant plusieurs années entre 22% et 24% pour atteindre son niveau le plus élevé (25%) en 2015.

Composition des prestations sociales

Le domaine vieillesse a absorbé la plus grande part (42,9%) des dépenses en 2015. On trouvait aux deuxième et troisième rangs les domaines maladie/soins de santé (29,8%) et invalidité (9,1%). Les cinq autres domaines (survie, famille/enfants, chômage, logement et exclusion sociale) mobilisaient ensemble près d'un cinquième des prestations.

Cette répartition est restée plus ou moins constante depuis 1990, sauf pour le domaine chômage, soumis à des fluctuations conjoncturelles. Les trois principaux domaines (vieillesse, maladie/soins de santé et invalidité) ont donc contribué le plus fortement à la croissance annuelle des dépenses.

Multiplés sources de financement de la protection sociale

En Suisse, les cotisations sociales financent deux tiers des quelque 206 milliards de francs de recettes de la protection sociale. Les personnes protégées (salariés, indépendants, rentiers) en assument une part un peu plus importante (36%) que les employeurs (30%). Le tiers restant des recettes provient des contributions publiques (24%) et des autres recettes (10%). La part des cotisations sociales est plus élevée en Suisse (66%) que dans l'UE des 28 (54%).

Les prestations sociales en comparaison internationale

A l'intérieur de l'Europe, on observe un clivage marqué entre deux groupes de pays: d'un côté, il y a les pays de l'Europe centrale et du Nord avec un niveau de prospérité tendant à être plus haut. Ces pays - où figure la Suisse - accordent des prestations sociales plus élevées, qu'elles soient exprimées en pourcentage du PIB ou en standards de pouvoir d'achat (SPA) par habitant. De l'autre côté, il y a les pays de l'Europe du Sud et surtout de l'Est, aux performances économiques assez modestes et aux dépenses sociales plus faibles.

Comptes globaux de la protection sociale

Les Comptes globaux de la protection sociale (CGPS) sont une statistique de synthèse qui renseigne sur les dépenses et le financement de la protection sociale. Du côté des recettes, on trouve principalement les cotisations sociales des employeurs et des salariés, les primes par tête de l'assurance-maladie obligatoire, les contributions publiques et les revenus de la propriété. Les dépenses sont constituées des prestations sociales, composante essentielle des CGPS. Elles sont réparties en huit catégories de besoins ou risques (appelées fonctions). Cette subdivision permet d'établir des comparaisons internationales dans le domaine de la protection sociale.

Les CGPS sont établis à partir de plusieurs sources statistiques et régulièrement publiés. Les 34 régimes de protection sociale en sont le point de départ. Ils consistent en une ou plusieurs unités institutionnelles régies par un certain nombre de règles (base légale commune). L'assurance-vieillesse et survivants, qui repose sur une loi fédérale (LAVS) est un exemple d'unité institutionnelle. Les près de 1800 caisses de pensions que compte la Suisse constituent chacune une unité institutionnelle, dont la base légale commune est la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP).

La méthodologie utilisée pour établir les CGPS et les modules complémentaires s'appuie sur le «Système européen de statistiques intégrées de la protection sociale» (SESPROS).

OFFICE FEDERAL DE LA STATISTIQUE
Service des médias

Définitions

SESPROS

La méthodologie des CGPS est basée sur le Système européen de statistiques intégrées de la protection sociale (SESPROS). Elle a été développée à la fin des années 1970 par l'Office statistique de l'Union européenne (Eurostat) et les représentants des Etats membres de la Communauté européenne (l'actuelle Union européenne). Elle définit un cadre commun qui permet de procéder à des comparaisons quantitatives relatives au financement et aux prestations de la protection sociale en Europe.

Protection sociale

La notion de protection sociale est clairement définie dans le cadre du SESPROS. Elle comprend l'ensemble des interventions d'organismes publics ou privés destinées à soulager les ménages et les individus de certaines charges. Seules sont prises en compte les interventions qui répondent au critère de la solidarité sociale, c'est-à-dire celles qui produisent un certain effet de redistribution ou qui sont obligatoires en vertu d'une loi ou d'une convention collective.

Les fonctions des prestations sociales

Les prestations sociales sont versées aux ménages et aux particuliers qui présentent certains risques et besoins. Si une personne tombe malade, par exemple, elle court le risque de ne plus se voir verser son salaire et elle a besoin de soins médicaux. Pour avoir une vue d'ensemble cohérente, toutes les prestations sociales sont attribuées à l'une des huit fonctions (risque/besoin) suivantes: maladie/soins de santé, invalidité, vieillesse, survie, famille/enfants, chômage, logement, exclusion sociale.

Standard de pouvoir d'achat (SPA)

Le standard de pouvoir d'achat (SPA) est une unité monétaire artificielle. Il permet théoriquement de se procurer dans chaque pays la même quantité de biens et services. En raison de la différence de niveaux de prix entre les pays, les quantités de monnaies nationales pour acquérir la même quantité de biens et services sont différentes. Le calcul du SPA se fait en divisant un agrégat économique d'un pays, exprimé dans la monnaie nationale, par la parité de pouvoir d'achat correspondante.

Une statistique apparentée: le Compte global des assurances sociales

A la différence des CGPS - lesquels se prêtent aussi à des comparaisons internationales -, le Compte global des assurances sociales (CGAS), publié par l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS), fournit des informations détaillées sur les dépenses et les recettes des neuf principales assurances sociales suisses: AVS, AI, PC, PP, AM, AA, APG, AC et AF.

Renseignements:

Michele Adamoli, OFS, Section Analyses sociales,
Tél.: +41 58 463 62 34, e-mail: michele.adamoli@bfs.admin.ch
Basil Gysin, OFS, Section Analyses sociales,
Tél.: +41 58 463 69 89, e-mail: basil.gysin@bfs.admin.ch
Service des médias OFS, tél.: +41 58 463 60 13, e-mail: media@bfs.admin.ch

Nouvelles parutions:

Les Comptes globaux de la protection sociale 2015. 162 milliards de francs pour les prestations sociales en 2015, numéro OFS: 1093-1500. Prix: gratuit
Commandes de publications : tél.: +41 58 463 60 60, fax: +41 58 463 60 61,
e-mail: order@bfs.admin.ch

Offre en ligne:

Autres informations et publications: www.bfs.admin.ch/news/fr/2017-0395
La statistique compte pour vous. www.la-statistique-compte.ch
Abonnement aux NewsMails de l'OFS: www.news-stat.admin.ch

Ce communiqué est conforme aux principes du Code de bonnes pratiques de la statistique européenne. Ce dernier définit les bases qui assurent l'indépendance, l'intégrité et la responsabilité des services statistiques nationaux et communautaires. Les accès privilégiés sont contrôlés et placés sous embargo.

Aucun accès privilégié n'a été accordé pour ce communiqué.